

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 06 janvier 2025

portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

NOR : JUSF2500723A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2018 portant nomination de Madame Aurélia MORO (AGERON), responsable de la gestion administrative et financière des ressources humaines de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 5 août 2020 portant nomination de Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Matthieu MONTIGNEAUX, directeur territorial Rhône-Ain ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 portant nomination de Madame Magali CHANAL, directrice territoriale de l'Auvergne ;

Vu l'arrêté du 08 juillet 2021 portant nomination de Madame Angélique ROUSSET, responsable des affaires financières en DEPAFI Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2021 portant nomination de Monsieur Eric MEUNIER, directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et immobilières ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2021, portant nomination de Madame Jeanne BOULARD DE GATELLIER (DE MILLY), conseillère juridique RH à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2022 portant nomination de Madame Caroline CHASSOT (BOULOT), directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2022 portant nomination de Madame Daniela STEFANESCU (SEIGNEZ), directrice territoriale Loire ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant nomination de Madame Stéphanie PINOT, directrice territoriale Drôme-Ardèche ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Madame Julie GURCEL (MARQUET), directrice des missions éducatives,

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Paul RENOUX, directeur territorial des Savoie ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Sébastien BOUCHU, directeur des ressources humaines de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Denis COUDER, directeur territorial de l'Isère ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2024 portant nomination de Madame Hélène AVESQUE, responsable gestion parcours et compétences à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

- Madame Caroline CHASSOT (BOULOT), directrice interrégionale adjointe ;
- Monsieur Sébastien BOUCHU, directeur des ressources humaines ;
- Madame Jeanne BOULARD DE GATELLIER (DE MILLY), conseillère juridique RH ;
- Madame Aurélia MORO (AGERON), responsable de la gestion administrative et financière ;
- Madame Hélène AVESQUE, responsable gestion parcours et compétences,

à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Paul RENOUX, directeur territorial des Savoie ;
- Monsieur Matthieu MONTIGNEAUX, directeur territorial Rhône-Ain ;
- Madame Daniela STEFANESCU (SEIGNEZ), directrice territoriale Loire ;
- Madame Magali CHANAL, directrice territoriale Auvergne ;
- Madame Stéphanie PINOT, directrice territoriale Drôme-Ardèche ;
- Monsieur Denis COUDER, directeur territorial Isère ;
- Monsieur Eric MEUNIER, directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et immobilières ;
- Madame Angélique ROUSSET, responsable des affaires financières en DEPAFI ;
- Madame Julie GURCEL (MARQUET), directrice des missions éducatives,

à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, qui sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

2° Pour les agents contractuels :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence.

Article 3

L'arrêté du 16 septembre 2024 portant délégation de signature est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégués.

Fait le 06 janvier 2025.

La directrice interrégionale de la
protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,
Christine LESTRADE

